

**BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
Place Armand Fallières - 47916 - AGEN CEDEX 9**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné.....atteste sur l'honneur :

1° VIVRE SEUL

2° VIVRE EN COUPLE (Pacsé, marié...) depuis le

RELEVÉ DES CAPITAUX PLACÉS IMPOSABLES <u>OU NON</u>		
	Requérant à l'aide juridictionnelle	Toute(s) personne(s) vivant avec vous
PRODUITS	CAPITAL / INTERETS	CAPITAL / INTERETS
Livret d'épargne : - 1er Livret - 2ème Livret		
Livret d'Epargne Populaire (LEP)		
CODEVI - LDD		
Plan, Livret ou Compte Epargne Logement		
Bons d'épargne, Bons de caisse, Bons de capitalisation		
Obligations - Actions		
SICAV et fonds commun de placement		
SCPI		
Biens immobiliers		
Autres : préciser		

Je déclare prendre connaissance qu'une fausse attestation m'expose à des sanctions pénales

Fait à..... Le

Signature

En cas de déclarations inexactes ou incomplètes, les articles 50 et 52 de la loi du 10 juillet 1991 prévoient notamment le retrait de l'aide juridictionnelle ; ce qui rend immédiatement exigibles dans les limites fixées par la décision de retrait les droits, redevances, honoraires, émoluments, consignations et avances de toute nature dont le bénéficiaire de l'aide juridictionnelle avait été dispensé.

Le retrait emporte pour ce dernier obligation de rembourser toutes les sommes versées par l'Etat.